

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers
30 juin 2012



16 août 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Capital régional et coopératif Desjardins, qui comprennent le bilan au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, et les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2012 et 2011, ainsi que les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) Canada H3B 2G4
T : +1 514 205-5000, F : +1 514 876-1502, www.pwc.com/ca/fr*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario, membre de PricewaterhouseCoopers International Limited, chaque société membre étant une entité distincte sur le plan juridique.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie des exercices pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2011 et 2010, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal, Canada

¹ CPA Auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119427

Capital régional et coopératif Desjardins

Bilans

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et l'actif net par action ordinaire)

	Au 30 juin 2012 \$	Au 31 décembre 2011 \$
Actif		
Investissements à impact économique québécois (note 4)	551 128	541 909
Autres investissements (note 5)	739 314	667 873
Encaisse	35 938	14 905
Comptes débiteurs (note 6)	32 884	16 820
Impôts sur les bénéfices (note 14)	16 348	14 548
	<hr/> 1 375 612	<hr/> 1 256 055
Passif		
Comptes créditeurs (note 8)	2 288	6 173
Billets à payer (note 9)	11 316	14 335
Impôts sur les bénéfices (note 14)	13 513	15 120
	<hr/> 27 117	<hr/> 35 628
Actif net	<hr/> 1 348 495	<hr/> 1 220 427
Nombre d'actions ordinaires en circulation	119 544 005	110 775 643
Actif net par action ordinaire	11,28	11,02

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil,

(signé) André Lachapelle _____, administrateur

(signé) Jacques Plante _____, administrateur

Capital régional et coopératif Desjardins

Résultats

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et le bénéfice net par action ordinaire)

	2012	2011
	\$	\$
Produits		
Intérêts	22 172	20 518
Dividendes	2 619	1 611
Honoraires de négociation	1 645	920
Frais d'administration	526	464
	<hr/>	<hr/>
	26 962	23 513
	<hr/>	<hr/>
Charges		
Frais de gestion	13 331	12 518
Autres frais d'exploitation (note 13)	1 486	843
Services aux actionnaires (note 13)	1 032	983
	<hr/>	<hr/>
	15 849	14 344
	<hr/>	<hr/>
Revenu net d'investissement	11 113	9 169
	<hr/>	<hr/>
Gains (pertes) sur investissements		
Réalisés	61 747	13 907
Non réalisés	(36 014)	(7 213)
	<hr/>	<hr/>
	25 733	6 694
	<hr/>	<hr/>
Impôts sur les bénéfices (note 14)	5 913	3 954
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice net de la période	30 933	11 909
	<hr/>	<hr/>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	112 082 355	103 150 658
Bénéfice net par action ordinaire	0,28	0,12

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

	2012	2011
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de la période	30 933	11 909
Ajustements pour		
Gains réalisés sur investissements	(61 747)	(13 907)
Pertes non réalisées sur investissements	36 014	7 213
Amortissement des logiciels	-	187
Amortissement des primes et escomptes sur les autres investissements	1 977	1 395
Impôts futurs	141	(1 357)
Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse	(2 059)	(1 996)
	<u>5 259</u>	<u>3 444</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	(8 619)	1 797
	<u>(3 360)</u>	<u>5 241</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions d'investissements à impact économique québécois	(96 934)	(62 284)
Acquisitions d'autres investissements	(287 450)	(381 794)
Produits de la cession d'investissements à impact économique québécois	91 331	71 755
Produits de la cession d'autres investissements	219 375	282 046
	<u>(73 678)</u>	<u>(90 277)</u>
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	149 887	105 472
Rachat d'actions ordinaires	(52 832)	(55 525)
	<u>97 055</u>	<u>49 947</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	20 017	(35 089)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>32 491</u>	<u>88 108</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période (note 12)	<u>52 508</u>	<u>53 019</u>
Renseignements supplémentaires		
Impôts sur les bénéfices payés	9 368	1 046

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Loi constitutive, administration et investissements

Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (la « Société ») est constituée par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (L.R.Q. c. C-6.1) (la « Loi ») et est réputée avoir été constituée par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. La Société a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social.

Administration

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de treize membres comme suit :

- huit personnes nommées par la présidente du Mouvement des caisses Desjardins;
- deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- le directeur général de la Société.

Investissements

La Société peut faire des investissements minoritaires avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$ ou l'avoir net est inférieur ou égal à 50 M\$.

La Société peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou une coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à la Société d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, la Société ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles, tels les investissements dans certains fonds d'investissement, si les conditions spécifiques prévues par la Loi sont respectées.

À la fin de chaque exercice, la part des investissements de la Société dans des entités admissibles, de même que les autres investissements qualifiés, qui ne comportent aucun cautionnement ou aucune hypothèque et effectués à titre de premier acquéreur, doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen ajusté de la Société pour l'exercice précédent, et au moins 35 % de ce pourcentage doit être investi dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles. La Société peut être tenue de verser des pénalités si ces règles ne sont pas respectées. Au 31 décembre 2011, aucune somme n'était exigible en vertu de ces règles.

Peuvent également être considérés dans les calculs des investissements admissibles des investissements effectués par la Société à titre autre que de premier acquéreur pour l'acquisition de titres émis par une entité admissible. Pour les investissements effectués avant le 10 novembre 2007, ces investissements ne devaient pas représenter plus du tiers de l'ensemble des investissements effectués par la Société à titre de premier acquéreur dans cette entité. Pour les investissements effectués à partir du 10 novembre 2007, cette restriction est abolie, mais la Société ne peut avoir investi plus de 20 % de son actif net à la fin de l'exercice précédent à titre autre que de premier acquéreur pour que ces investissements soient admissibles.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour l'exercice présenté. Les principales estimations sont relatives à l'établissement de la juste valeur des investissements à impact économique québécois. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

Résultat étendu

L'état du résultat étendu n'est pas présenté compte tenu qu'il n'y a aucune différence entre le résultat net de la Société et son résultat étendu.

Investissements à impact économique québécois

Actions cotées

Les participations en actions cotées sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur est établie selon le cours acheteur à la fermeture des marchés à la date du bilan s'il existe un marché actif. La valeur des actions dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte est ajustée d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction, de l'instabilité relative des cours du titre, ainsi que de l'importance de la participation détenue par rapport au flottant du titre. En l'absence de marché actif, une évaluation utilisant les techniques d'évaluation des actions non cotées pourrait être effectuée.

Actions non cotées, prêts et avances

Les participations en actions non cotées et les prêts et avances sont inscrits à leur juste valeur déterminée selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou à des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, la capitalisation du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements représentatif et la capitalisation ou l'actualisation des flux de trésorerie.

Les principales hypothèses tenues en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Cautions

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par la Société relativement à une caution qu'elle a accordée, une approche fondée sur l'actif et une méthode de valeur de liquidation est utilisée afin d'estimer le montant de passif à constater.

Autres investissements

Les autres investissements consistent en des placements temporaires, en des obligations, en des actions privilégiées et en des contrats de change. Les contrats de change sont évalués selon l'écart entre le taux du contrat et le taux d'un contrat identique (mêmes échéance et notionnel) qui aurait été conclu à la date du bilan. La juste valeur des autres investissements est calculée selon le cours acheteur à la fermeture des marchés à la date du bilan.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert dans le cadre des activités de négociation, qui représentent l'obligation pour la Société de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisés comme passifs et sont inscrits à leur

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

juste valeur établie selon le cours vendeur à la fermeture des marchés à la date du bilan. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont enregistrés aux résultats sous la rubrique « Intérêts ». Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, la Société n'est pas partie à des transactions de vente à découvert.

Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Société conclut des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites au bilan au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. L'écart entre le coût d'achat et le prix de vente prédéterminé et l'écart entre le prix de vente et le prix de rachat prédéterminé sont comptabilisés au poste « Intérêts », selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, la Société ne détient aucun titre acquis en vertu de conventions de revente ni de titre vendu en vertu de convention de rachat.

Encaisse, trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes débiteurs et comptes créditeurs

L'encaisse se compose des soldes bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme dont l'échéance originale est inférieure à 90 jours.

La juste valeur des comptes débiteurs (sauf les montants à recevoir sur les cessions d'investissements), de l'encaisse et des comptes créditeurs est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances en cause.

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois est établie de la même façon que celles des investissements à impact économique québécois.

Logiciels

Les logiciels sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur à la date du bilan. Aux résultats les plus ou moins values réalisées ou non réalisées sur les investissements sont imputées aux rubriques « Gains (pertes) sur investissements ».

Pour les autres actifs et passifs monétaires libellés en devise, les variations liées au taux de change sont imputées à la rubrique « Autres frais d'exploitation ».

Les produits et les charges sont convertis en utilisant le taux de change à la date de la transaction.

Billets à payer

Les billets à payer sont comptabilisés à leur juste valeur, correspondant à la somme que la Société aurait à verser en vertu des ententes contractuelles sous-jacentes à ces billets à la date du bilan. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée sous la rubrique « Gains (pertes) sur investissements non réalisés » aux résultats. Lors du règlement d'un billet, le gain ou la perte réalisé est comptabilisé sous la rubrique « Gains (pertes) sur investissements réalisés » aux résultats.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les impôts futurs sont calculés sur la différence entre les valeurs fiscales et comptables des différents actifs et passifs. Le taux d'imposition en vigueur lorsque ces différences se résorberont est utilisé pour calculer l'impôt futur à la date du bilan. Les actifs d'impôts sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'actif sera réalisé.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La Société est assujettie à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial du Québec sur ses bénéfices. Elle est également assujettie aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Selon ces règles, la Société peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions.

Constatation des produits

Intérêts et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Honoraires de négociation

Les honoraires de négociation sont comptabilisés lorsque le service est rendu et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Gains et pertes réalisés sur investissements

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût, sans égard aux gains et pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et pertes non réalisés de l'exercice en cours.

Les gains et les pertes réalisés sur les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur.

Gains et pertes réalisés sur billets à payer

Les gains et les pertes réalisés sur un billet à payer sont comptabilisés lorsque le billet est payé et correspondent à l'écart entre le montant payé par la Société en règlement de ce billet et sa valeur initiale. Ces gains et pertes ne prennent pas en compte les gains et pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés dans les gains et pertes non réalisés de l'exercice en cours.

Primes et escomptes

Les primes et les escomptes sur les autres investissements à échéance déterminée sont amortis selon la méthode du rendement effectif jusqu'à leur échéance. L'amortissement des primes et des escomptes est enregistré aux résultats sous la rubrique « Intérêts ».

3 Modification future de conventions comptables

À titre de société de placement, la Société cessera d'établir ses états financiers conformément aux PCGR du Canada tel qu'il est décrit à la Partie V du Manuel de l'ICCA - Normes comptables en vigueur avant le basculement, pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2014. À ce moment, la Société commencera à appliquer les IFRS tel qu'il est indiqué à la Partie I du Manuel de l'ICCA - IFRS, comme référentiel comptable.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4 Investissements à impact économique québécois

Le *Relevé du coût des investissements à impact économique québécois* est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet à l'adresse capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2012		
	Coût	Gain (perte)	Juste valeur
	\$	non réalisé \$	\$
Non garantis			
Actions ordinaires	257 891	21 956	279 847
Actions privilégiées	76 042	(902)	75 140
Prêts et avances	206 220	(16 476)	189 744
Garantis			
Prêts et avances	6 562	(165)	6 397
	546 715	4 413	551 128

	Au 31 décembre 2011		
	Coût	Gain (perte)	Juste valeur
	\$	non réalisé \$	\$
Non garantis			
Actions ordinaires	216 820	(3 649)	213 171
Actions privilégiées	66 845	61 477	128 322
Prêts et avances	208 438	(14 640)	193 798
Garantis			
Prêts et avances	6 881	(263)	6 618
	498 984	42 925	541 909

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en devises étrangères pour une juste valeur de 91,5 M\$ (150,9 M\$ au 31 décembre 2011).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 11,5 % (11,6 % au 31 décembre 2011) et ont une durée moyenne résiduelle de 4,1 années (4,3 années au 31 décembre 2011). Pour la quasi-totalité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

a) La répartition des investissements et des engagements par catégorie d'actif s'établit comme suit :

Catégorie d'actif	Au 30 juin 2012				
	Investissements	Gain	Juste	Fonds	Engagement
	au coût	(perte)	valeur	engagés	total
	\$	non	\$	mais non	\$
		réalisé		déboursés ¹	
		\$		\$	\$
Capital de développement	170 094	(3 204)	166 890	5 450	172 340
Rachats d'entreprises et investissements majeurs	212 867	38 374	251 241	10 500	261 741
Innovations technologiques	38 598	(14 031)	24 567	-	24 567
Capital de risque - Santé	16 764	(10 546)	6 218	-	6 218
Fonds	108 392	(6 180)	102 212	109 574	211 786
Total	546 715	4 413	551 128	125 524	676 652

Catégorie d'actif	Au 31 décembre 2011				
	Investissements	Gain	Juste	Fonds	Engagement
	au coût	(perte)	valeur	engagés	total
	\$	non	\$	mais non	\$
		réalisé		déboursés ¹	
		\$		\$	\$
Capital de développement	154 340	(5 954)	148 386	5 250	153 636
Rachats d'entreprises et investissements majeurs	169 776	18 907	188 683	24 096	212 779
Innovations technologiques	38 233	(14 238)	23 995	-	23 995
Capital de risque - Santé	34 482	50 593	85 075	-	85 075
Fonds	102 153	(6 383)	95 770	122 476	218 246
Total	498 984	42 925	541 909	151 822	693 731

¹ Les fonds engagés mais non déboursés n'apparaissent pas à l'actif.

b) Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par la Société mais non encore déboursés à la date du bilan. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices se terminant les 31 décembre est le suivant :

2012 (6 mois)	2013	2014	2015	2016 et suivants	Total
41 453 \$	43 385 \$	12 353 \$	8 000 \$	20 333 \$	125 524 \$

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5 Autres investissements

Le *Relevé des autres investissements* non audité est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet à l'adresse capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2012		
	Coût	Gain	Juste valeur
	\$	non réalisé	\$
	\$	\$	\$
Obligations			
Fédérales ou garanties	198 864	8 905	207 769
Provinciales ou garanties	226 436	8 121	234 557
Institutions financières	144 721	4 324	149 045
Sociétés	33 734	2 320	36 054
	603 755	23 670	627 425
Instruments de marché monétaire ¹	61 959	-	61 959
Contrats de change ²	-	838	838
Actions privilégiées	48 581	511	49 092
Total	714 295	25 019	739 314

Répartition des obligations par échéance

	Au 30 juin 2012			
Échéance	Moins	De 1 an	Plus de	Total
	de 1 an	à 5 ans	5 ans	\$
	\$	\$	\$	\$
Coût non amorti	-	212 632	391 123	603 755
Valeur nominale	-	207 853	370 918	578 771
Juste valeur	-	216 535	410 890	627 425
Taux moyen nominal ³	-	3,35 %	4,14 %	3,86 %
Taux moyen effectif	-	2,37 %	3,29 %	2,97 %

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2011		
	Coût \$	Gain non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	179 559	8 538	188 097
Provinciales ou garanties	195 181	8 503	203 684
Institutions financières	133 952	3 270	137 222
Sociétés	31 294	1 832	33 126
	539 986	22 143	562 129
Instruments de marché monétaire ¹	63 355	-	63 355
Contrats de change ²	-	296	296
Actions privilégiées	41 648	445	42 093
	644 989	22 884	667 873

Répartition des obligations par échéance

Échéance	Au 31 décembre 2011			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût non amorti	-	215 579	324 407	539 986
Valeur nominale	-	212 372	308 123	520 495
Juste valeur	-	218 994	343 135	562 129
Taux moyen nominal ³	-	2,94 %	4,41 %	3,81 %
Taux moyen effectif	-	2,25 %	3,58 %	3,05 %

¹ Les instruments de marché monétaire sont composés de dépôts à terme, de bons du trésor et d'obligations à coupons détachés d'une échéance originale inférieure à un an. Au 30 juin 2012, la totalité des instruments de marché monétaire ont une échéance originale entre 1 et 12 mois (entre 0 et 11 mois au 31 décembre 2011).

² Les contrats de change pour vendre un notionnel de 105,2 M\$ US et de 1,1 M\$ AU (dollar australien) ont une échéance de trois mois (153,6 M\$ US et 1,1 M\$ AU au 31 décembre 2011).

³ La quasi-totalité des obligations portent intérêt à taux fixe.

Tous les titres du portefeuille des autres investissements sont libellés en dollars canadiens à l'exception des contrats de change.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6 Comptes débiteurs

	Au 30 juin 2012 \$	Au 31 décembre 2011 \$
Intérêts et dividendes à recevoir sur les investissements	5 149	4 921
Taxes de vente à recevoir	972	737
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	25 641	10 565
Autres comptes débiteurs	1 122	597
	<hr/> 32 884	<hr/> 16 820

Les débiteurs incluent des montants à recevoir sur les cessions d'investissements évalués en devises étrangères de 24,4 M\$ (6,4 M\$ au 31 décembre 2011).

7 Marge de crédit

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 M\$. Ce crédit bancaire porte intérêt au taux de crédit d'exploitation de la Caisse centrale Desjardins plus 0,5 %. Cette marge est garantie par des instruments de marché monétaire et des titres obligataires présentés dans les autres investissements et est renouvelable annuellement. Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, aucun montant n'était prélevé sur cette marge de crédit.

8 Comptes créditeurs

	Au 30 juin 2012 \$	Au 31 décembre 2011 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 670	4 669
Autres comptes créditeurs	618	1 504
	<hr/> 2 288	<hr/> 6 173

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9 Billets à payer

Le 30 novembre 2010, la Société a acquis de Desjardins Capital de risque, S.E.C., une filiale de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, des investissements d'une juste valeur de 17,6 M\$ en contrepartie de billets ayant une valeur initiale équivalente. Chaque billet à payer est lié à un des investissements acquis et contient une clause selon laquelle le montant à payer sera ajusté en fonction des sommes encaissées par la Société lors de la cession de l'investissement lié. Si le montant encaissé par la Société, au moment de la cession, est inférieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera ajusté à ce montant reçu. Toutefois, si le montant encaissé par la Société, au moment de la cession, est supérieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera majoré de 70 % du gain réalisé. Les frais de gestion assumés par la Société relativement à un investissement entre sa date d'acquisition et sa date de cession seront déduits du montant du billet correspondant.

Au 30 juin 2012, des billets à payer d'une juste valeur de 8,8 M\$ étaient liés à des investissements évalués en devises étrangères (9,6 M\$ au 31 décembre 2011).

Les billets à payer ont une échéance initiale de trois ans. Les billets non réglés à cette date devront faire l'objet d'une renégociation entre Desjardins Capital de risque, S.E.C. et la Société.

10 Capitaux propres

Capital-actions autorisé

La Société est autorisée à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, participatives, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 M\$ par année.

À compter de la période de capitalisation qui suivra celle à la fin de laquelle la Société aura atteint pour la première fois une capitalisation d'au moins 1,25 milliard de dollars, la Société pourra recueillir, par période de capitalisation, le moins élevé de 150 M\$ et du montant correspondant à la réduction du capital versé attribuable à l'ensemble des actions et des fractions d'action qui auront été rachetées ou achetées de gré à gré par la Société au cours de la période de capitalisation précédente.

Chaque période de capitalisation, d'une durée de 12 mois, débute le 1^{er} mars de chaque année. La limite pour la période de capitalisation se terminant le 28 février 2013 est de 150 M\$. Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, cette limite a été respectée.

Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par la Société que dans les cas suivants :

- à la demande de la personne qui l'a acquise de la Société depuis au moins sept ans;
- à la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- à la demande de la personne qui l'a acquise de la Société si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours de la date de souscription;
- à la demande d'une personne qui l'a acquise de la Société si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente qui la rend inapte à poursuivre son travail.

De plus, la Société pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas où la mesure est prévue par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le prix de rachat des actions ordinaires est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de la Société sur la base de la valeur de la Société déterminée selon les états financiers audités.

Crédit d'impôt

L'achat d'actions de la Société donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, pour un montant égal à :

Pour les achats avant le 24 mars 2006 : crédit d'impôt de 50 %, maximum de 1 250 \$.

Pour les achats du 24 mars 2006 au 9 novembre 2007 : crédit d'impôt de 35 %, maximum de 875 \$.

Pour les achats après le 9 novembre 2007 : crédit d'impôt de 50 %, maximum de 2 500 \$.

Un investisseur qui retire une partie ou la totalité de ses actions dans le cadre d'un rachat après sept ans de détention, ne pourra plus se prévaloir du crédit d'impôt pour toute souscription dont le crédit d'impôt serait applicable à l'année d'imposition en cours ou à une année d'imposition subséquente.

11 Information concernant le capital

L'objectif de la Société dans la gestion du capital est la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachats de ses actions par les actionnaires. Le capital de la Société est composé des capitaux propres.

La Société n'est pas assujettie à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 10.

La Société a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 juin 2012 \$	Au 30 juin 2011 \$
Encaisse	35 938	5 875
Instruments de marché monétaire	16 570	47 144
	<hr/> 52 508	<hr/> 53 019

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13 Charges

	Pour les périodes de six mois terminées les	
	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Autres frais d'exploitation		
Honoraires d'audit	168	119
Rémunération des administrateurs	149	143
Autres honoraires professionnels	480	275
Charges (produits) financiers	(137)	5
Frais de garde et rémunération du fiduciaire	54	42
Autres charges	772	72
Amortissement des logiciels	-	187
	<u>1 486</u>	<u>843</u>
Services aux actionnaires		
Frais de fiduciaire	706	862
Communication de l'information aux actionnaires	75	62
Autres charges	251	59
	<u>1 032</u>	<u>983</u>

14 Impôts sur les bénéfices

a) Les impôts sur les bénéfices se détaillent comme suit :

	Pour les périodes de six mois terminées les	
	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Impôts exigibles	5 772	5 311
Impôts futurs	141	(1 357)
	<u>5 913</u>	<u>3 954</u>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

b) Le taux réel d'imposition sur les bénéfices diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	Pour les périodes de six mois terminées les	
	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,90 %	14 702	6 329
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts sur les bénéfices et le revenu imposable et autres éléments		
Gains réalisés et non réalisés sur investissements	(5 460)	(1 450)
Dividendes non imposables	(1 045)	(643)
Impôts remboursables	(2 630)	-
Autres	346	(282)
	<u>5 913</u>	<u>3 954</u>

c) Les soldes d'impôts sur les bénéfices comprennent les éléments suivants :

	Au 30 juin 2012		Au 31 décembre 2011	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
	\$	\$	\$	\$
Impôts en main remboursables au titre de gain en capital réalisés	12 228	-	5 335	-
Impôts sur les bénéfices à recouvrer (à payer)	-	(9 689)	-	(6 344)
	<u>12 228</u>	<u>(9 689)</u>	<u>5 335</u>	<u>(6 344)</u>
Impôts futurs en main remboursables au titre de gain en capital réalisés	4 120	-	9 213	-
Impôts futurs - Investissements	-	(3 824)	-	(8 776)
	<u>4 120</u>	<u>(3 824)</u>	<u>9 213</u>	<u>(8 776)</u>
	<u>16 348</u>	<u>(13 513)</u>	<u>14 548</u>	<u>(15 120)</u>

15 Flux de trésorerie

La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement s'établit comme suit :

	Pour les périodes de six mois terminées les	
	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(908)	359
Diminution (augmentation) des impôts sur les bénéfices à recouvrer	(1 800)	4 264
Diminution des impôts sur les bénéfices à payer	(1 748)	-
Diminution des comptes créditeurs	(4 163)	(2 826)
	<u>(8 619)</u>	<u>1 797</u>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

16 Opérations entre parties liées

La Société est liée à Desjardins Capital de risque (« DCR »), son gestionnaire. Ce dernier est une filiale de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et fait partie du Mouvement des caisses Desjardins. La Société est donc indirectement liée au Mouvement des caisses Desjardins.

- La Société a retenu les services de DCR et l'a mandatée pour qu'elle assure la gestion et l'exploitation complète de la Société, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion intervenue entre DCR et la Société était en vigueur pour un terme initial de dix ans, terminé le 31 décembre 2011. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, les parties ont convenu de renouveler la présente convention pour un an avec les mêmes modalités à l'exception du taux démontré ci-bas. Les parties ont convenu de revoir les modalités de l'entente avant son prochain renouvellement.

En vertu de cette convention, la Société s'est engagée à verser des honoraires de gestion équivalant à 2,25 % (2,5 % pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2011) de la valeur nette moyenne annuelle des actifs de la Société, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Un ajustement aux honoraires de gestion de la Société est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de la Société dans certains fonds.

- La Société a confié à Fiducie Desjardins les rôles de registraire et d'administrateur relativement aux transactions effectuées par les actionnaires. La durée de cette convention est de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008. Cette convention a été renouvelée aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2012.
- La Société a consolidé la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins. Le contrat de garde et d'administration est entré en vigueur le 1^{er} mai 2009. Il est d'une durée illimitée à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 90 jours, ne décide d'y mettre fin. Toutefois, étant donné la révision des modalités de la convention de gestion entre la Société et son gestionnaire, les termes du contrat avec Fiducie Desjardins pourraient, par le fait même, être révisés.
- La Société a confié à la Fédération des caisses Desjardins du Québec les activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. La durée de cette convention est de un an, à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin. Elle sera renouvelée, d'année en année, aux conditions du marché, à moins d'un préavis écrit de trois mois donné par l'une ou l'autre des parties.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins et toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange. Les opérations et les soldes se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2012 \$	Au 31 décembre 2011 \$
Bilans		
Caisse centrale Desjardins		
Encaisse	3 150	14 074
Autres investissements	11 545	26 071
Intérêts et dividendes à recevoir sur les investissements	63	87
Capital Desjardins		
Autres investissements	11 383	9 955
Comptes créditeurs	91	83
Desjardins Capital de risque inc.		
Comptes créditeurs	83	1 764
Desjardins Capital de risque, s.e.c.		
Comptes créditeurs	165	45
Billets à payer	11 316	14 335
Fédération des Caisses Desjardins du Québec		
Comptes créditeurs	82	-
Fiducie Desjardins		
Encaisse	33 033	890
Comptes créditeurs	459	483

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Pour les périodes de six mois	
	terminées les	
	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Résultats		
Caisse centrale Desjardins		
Intérêts	264	282
Gains (pertes) sur investissements réalisés	1 066	3 485
Gains (pertes) sur investissements non réalisés	583	(968)
Capital Desjardins		
Intérêts	37	185
Gains (pertes) sur investissements réalisés	-	113
Gains (pertes) sur investissements non réalisés	344	(125)
Desjardins Capital de risque inc.		
Frais de gestion	13 331	12 518
Autres frais d'exploitation	479	104
Desjardins Capital de risque, s.e.c.		
Gains (pertes) sur investissements réalisés	(2 976)	82
Gains (pertes) sur investissements non réalisés	5 446	(1 545)
Desjardins Gestion internationale d'actifs		
Gains (pertes) sur investissements non réalisés	-	23
Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Autres frais d'exploitation	357	192
Fiducie Desjardins		
Services aux actionnaires	706	862
Autres frais d'exploitation	56	42

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

17 Instruments financiers et risques associés

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur a pour objet de déterminer à quels montants ces instruments pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes. Lorsque ceux-ci ne sont pas transigés sur des marchés publics, ils sont évalués selon certains critères déterminés, permettant ainsi de minimiser la subjectivité de l'évaluation. La Société a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché et;
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon ces trois niveaux.

	Au 30 juin 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Investissements à impact économique québécois	6 877	-	544 251	551 128
Autres investissements	537 484	201 830	-	739 314
Encaisse	35 938	-	-	35 938
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	25 641	25 641

	Au 31 décembre 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Investissements à impact économique québécois	5 572	-	536 337	541 909
Autres investissements	472 431	195 442	-	667 873
Encaisse	14 905	-	-	14 905
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	10 565	10 565

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Lorsque les évaluations de la juste valeur de participations dans des entreprises privées ne sont pas entièrement basées sur des données observables, l'estimation est qualifiée de niveau 3. Ainsi, en plus de variables exogènes comme le niveau des taux d'intérêt, la croissance économique et les taux d'imposition pour n'en nommer que quelques-unes et dont l'incidence est généralement reflétée dans les évaluations, d'autres variables endogènes affectent l'estimation des justes valeurs. En effet, l'évaluation des participations est également tributaire de données ou de facteurs influençant particulièrement une entreprise (perspectives, concurrence, ressources humaines ou financière, etc...).

Bien que l'objectif de l'évaluateur soit de s'appuyer le plus possible sur des données observables, le choix des éléments pertinents et leur incidence dans l'établissement de la juste valeur est influencé par le jugement de ce dernier. Cependant, bien que pour une même entreprise un autre évaluateur pourrait porter un jugement différent sur certains facteurs particuliers, la Société considère l'incidence sur le portefeuille dans son ensemble comme marginale.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde du début et de la fin du niveau 3 de la hiérarchie :

	Au 30 juin 2012		
	Montants à recevoir sur les cessions		
	Investissements à impact économique québécois	Autres investissements	d'investissements à impact économique québécois
	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2011	536 337	-	10 565
Gains (pertes) réalisés	57 353	-	(263)
Gains (pertes) non réalisés	(39 797)	-	-
Acquisitions	98 993	-	17 857
Cessions	(108 615)	-	(2 518)
Transfert au niveau 1	(20)	-	-
Solde au 30 juin 2012	544 251	-	25 641
Gains non réalisés sur investissements détenus au 30 juin 2012	20 604	-	-

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2011		
	Montants à recevoir sur les cessions		
	Investissements à impact économique québécois	Autres investissements	d'investissements à impact économique québécois
	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2010	433 759	280	3 037
Gains (pertes) réalisés	18 524	(3 581)	(533)
Gains (pertes) non réalisés	82 906	3 663	-
Acquisitions	140 421	-	13 094
Cessions	(127 032)	(362)	(5 033)
Transfert au niveau 1	(12 241)	-	-
Solde au 31 décembre 2011	536 337	-	10 565
Gains non réalisés sur investissements détenus au 31 décembre 2011	82 870	-	-

Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de la Société sont discutés en détail dans les sections auditées « Risques de marché », « Risque de crédit et de contrepartie » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de la Société aux pages 5 à 7 et font partie intégrante des états financiers audités.

18 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2011 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'année en cours.